



Journée de formation continue

avec le soutien de l'Ordre des avocats neuchâtelois

Thème de la journée

Le nouveau droit de la prescription

Ateliers

1^{res} jurisprudences sur le nouveau droit de l'entretien de l'enfant

Le contradictoire en contradiction en procédure pénale

Les nouveautés

Nouveautés pour le praticien

8 h 15 **Accueil des participants**

8 h 50 **Ouverture de la journée**

Le nouveau droit de la prescription

9 h 00 **Ce qui change et ce qui reste... et la transition entre les deux**

Professeur Blaise Carron, avocat, Doyen de la Faculté de droit, Université de Neuchâtel

9 h 40 **La renonciation à soulever l'exception de prescription**

Professeur Christoph Müller, Université de Neuchâtel

10 h 20 **Pause**

10 h 45 **Coobligés, action récursoire et prescription ... avec des illustrations en droit de la construction**

Professeure Anne-Christine Fornage, Université de Lausanne
Me Jacques Fournier, avocat et notaire, spécialiste FSA en droit de l'immobilier, Sion

11 h 25 **La prescription en procédure**

Professeur François Bohnet, avocat, Université de Neuchâtel

12 h 00 **Choix de sandwichs pour les personnes inscrites aux deux ateliers**

Atelier 1

12 h 15 **Premières jurisprudences sur le nouveau droit de l'entretien de l'enfant**

Me Axelle Prior, avocate, spécialiste FSA en droit de la famille, Lausanne

13 h 00 **Repas**

Atelier 2

12 h 15 **Repas**

13 h 15 **Le contradictoire en contradiction en procédure pénale**

Professeur Yvan Jeanneret, avocat, Université de Genève

Les nouveautés pour le praticien

14 h 15 **Nouveautés en procédure civile**

Professeur François Bohnet, avocat, Université de Neuchâtel

14 h 30 **Nouveautés en procédure pénale**

Professeure Nadja Capus, Université de Neuchâtel

14 h 45 **Nouveautés en droit pénal**

Professeure Nadja Capus, Université de Neuchâtel

15 h 00 **Nouveautés en droit administratif**

Professeure Valérie Défago Gaudin, Université de Neuchâtel

15 h 15 **Nouveautés en droit constitutionnel**

Professeur Pascal Mahon, Université de Neuchâtel

15 h 30 **Pause**

16 h 00 **Nouveautés en droit matrimonial**

Me Sabrina Burgat, avocate, chargée d'enseignement, Université de Neuchâtel

16 h 15 **Nouveautés en droit des obligations et des contrats**

Professeur Blaise Carron, avocat, Doyen de la Faculté de droit, Université de Neuchâtel

16 h 30 **Nouveautés en droit du travail**

Professeur Jean-Philippe Dunand, avocat, Université de Neuchâtel

16 h 45 **Nouveautés en droit commercial**

Professeur Olivier Hari, avocat, Université de Neuchâtel

17 h 00 **Nouveautés en droit social**

Professeure Anne-Sylvie Dupont, avocate, Universités de Neuchâtel et Genève

17 h 15 **Clôture**

Finance d'inscription

Comprend le repas, les pauses, deux ouvrages et un accès pour une année au site www.droitpraticien.ch

Journée de formation

CHF 270.-

Membres de l'OAN

CHF 220.-

Avocats-stagiaires et notaires-stagiaires (merci de nous faire parvenir un justificatif)

CHF 120.-

Délai d'inscription

Lundi 28 octobre 2019. Les désistements sont acceptés sans frais jusqu'à cette date. Passé ce délai, le montant de l'inscription n'est plus remboursé. Il est toutefois possible de se faire remplacer.

Lieu

Aula des Jeunes-Rives
Espace Louis-Agassiz 1
Neuchâtel

Renseignements

Secrétariat - Formation
Faculté de droit
Av. du 1^{er}-Mars 26, CH-2000 Neuchâtel
Tél. : 032 718 12 22
E-mail : droit.formation@unine.ch

Inscription

En ligne sur www.publications-droit.ch, par email à droit.formation@unine.ch ou en remplissant le bulletin d'inscription ci-dessous et en le renvoyant à :

Faculté de droit

Secrétariat - Formation

Université de Neuchâtel
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Je prendrai part à **la journée de formation continue** du 8 novembre 2019 et m'engage à verser la finance d'inscription, au plus tard le jour précédant le colloque, au moyen du bulletin de versement qui me sera envoyé à mon adresse e-mail.

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse professionnelle :

Code postal :

Localité :

Tél. professionnel :

E-mail :

Etes-vous membre OAN :

Oui

Non

Je désire suivre le ou les atelier(s) suivant(s) :

Atelier 1, à 12 h 15

Atelier 2, à 13h15

Je prendrai part au repas **suivant l'atelier 1 à 13 h 00** :

Oui

Non

Je prendrai part au repas **précédant l'atelier 2 à 12 h 15** :

Oui

Non

Je suivrai **les 2 ateliers et souhaite la pause sandwich** :

Oui

Non

Date :

Signature :